



SYNTHESE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 2 DECEMBRE 2012

EDUCATION – SPORT – LOISIRS

L'opération « Bravo l'industrie » a encore permis cette année à 750 collégiens ardennais de visiter des entreprises du département, 37 au total. L'objectif principal est louable : aider les élèves à réfléchir davantage à leurs choix d'orientation et à développer leur curiosité pour préparer leur avenir professionnel. Le Conseil général, qui soutient financièrement cette opération depuis 2003, a attribué une subvention de 26.930 € pour l'année 2011, ce dans le cadre de son action volontaire pour le financement des actions éducatives des collèves.

512.421 € de subventions ont été attribués à des communes, groupements de communes et associations pour les aider à se doter d'équipements sportifs et socio-éducatifs performants. 41 projets sur l'ensemble du territoire ardennais vont ainsi bénéficier d'un financement du Conseil général, qui agit ici de manière complètement volontaire.

Parmi les opérations financées, par exemple : 15.287 € pour la création d'un mur d'escalade au gymnase de Rimogne ; 58.685 € pour l'installation de tribunes au COSEC de Vireux-Wallerand ; 28.426 € pour la transformation de l'ancienne école en salle polyvalente à Balham (Asfeld)...

Le Conseil général aide aux vacances en centres de loisirs. Deux répartitions du crédit destiné au financement de cette aide avaient déjà été décidées, pour un montant total de 62.600 €. Une troisième répartition vient d'être votée : elle concerne 4.320 enfants de tout le département et s'élève à 153.874,50 €.

SOLIDARITES

Le Conseil général poursuit son soutien au projet humanitaire de l'association « Une pirogue pour Ambanja », dont le but est d'aider au fonctionnement d'un dispensaire à Madagascar. Après avoir participé financièrement à la création de ce centre médical en 2006 et 2008, ainsi qu'à son fonctionnement en 2010, il a alloué cette année à l'association une subvention de 1.500 € pour l'aider à envoyer sur place pendant trois semaines une équipe de soignants.

Pour permettre à la Délégation des Solidarités Nord-Ardenne-Thiérache de mailler encore mieux son territoire, le Département a loué un local à Signy-l'Abbaye. La Délégation l'utilise pour ses activités liées à ses missions d'accueil et d'accompagnement social, de protection de l'enfance, et d'insertion et de développement social.

Au titre des aides au profit des associations œuvrant dans le domaine médico-social, le Département vient d'approuver 4 subventions pour un montant total de 12.800 €.

Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'Association Départementale d'Aide aux Assistants Familiaux Ardennais, dont le rôle consiste notamment à créer et développer les liens entre les personnes, et à guider les démarches des assistantes familiales.

La deuxième subvention, d'un montant de 2.800 €, concerne le Trait d'Union. Cette association, qui travaille à la préservation des liens parents-enfants, propose un lieu d'accueil et de rencontre pour ceux-là, ainsi que de la médiation familiale dans le cadre de situations relationnelles difficiles, de séparation ou de divorce.

La troisième subvention, de 3.000 €, est pour l'Association départementale des familles d'accueil et assistantes maternelles des Ardennes.

La quatrième concerne l'association FORHOM, qui dispense à titre gratuit une aide juridique et un soutien psychologique aux victimes d'infractions pénales sur le ressort du tribunal de Charleville-Mézières. L'action en faveur des Ardennes représentant près de 43% de l'action globale de FORHOM, celle-ci va recevoir du Conseil général 5.000 € d'aide.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Du nouveau pour le parc d'activités départemental de Douzy ! La société JP Traction souhaite y implanter son activité de transport, ce qui lui permettra de l'étendre et de créer au passage 3 emplois. Le Conseil général, propriétaire du site, a donc décidé de vendre à cette entreprise un terrain de 4.500 m² pour lui permettre de s'installer sur le parc d'activités.

Dans le cadre de son régime d'aide au conseil stratégique en faveur des PME, mis en place pour accompagner les entreprises dans leurs efforts de développement et de diversification, le Département a attribué une subvention de 3.000 € à une société du canton de Juniville. Cette PME a eu recours à un prestataire extérieur afin de repositionner sa stratégie et d'améliorer la qualité de son savoir-faire. L'étude qu'il a réalisée a coûté 10.000 €, dont 3.000 € ont donc été pris en charge par le Conseil général.

Le Conseil général aide aux investissements des PME, sous forme d'avance remboursable sans intérêts. Une entreprise installée à Rethel vient de bénéficier d'une avance remboursable de 19.700 € pour des investissements d'un montant de 79.156 € qu'elle a réalisés, assortis de la création d'un emploi.

L'Assemblée a aussi voté l'attribution de subventions de 1.500 € à deux entreprises de Haybes et Givet qui ont participé à des salons en dehors de la région Champagne-Ardenne. Cette aide est réalisée au titre de la promotion des PME, pour les aider à décrocher de nouveaux marchés et à exporter le savoir-faire ardennais.

ROUTES

En 2011, l'Etat a versé au Département 389.873 € de recettes provenant du produit des amendes de police. Celui-ci avait procédé à une première répartition de crédits au mois d'août. Il vient d'approuver la seconde répartition ; 18.007 € au total ont été attribués à 8 communes pour leur permettre de financer des opérations de sécurité routière : acquisition de panneaux de signalisation à Attigny, création de passages piétons à Villers-devant-Mouzon, acquisition de deux abris-bus à Marvaux-Vieux (Monthois)...

RENOVATION URBAINE

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement du Programme National de Rénovation Urbaine, le Conseil général finance les opérations mises en œuvre à Sedan, Charleville-Mézières, Revin et Fumay, en priorité celles qui portent sur le logement. L'Assemblée a ainsi décidé de soutenir financièrement la réalisation de 5 opérations de logements et d'une opération d'aménagement de local artisanal. Le montant global des subventions s'élève à 546.175 €, réparties entre la construction de 77 logements sociaux à Charleville et Sedan, la démolition d'immeubles à Charleville et Sedan, et la construction d'un bâtiment artisanal à Fumay.